PREFET DU FINISTERE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Commune de GUIPAVAS

Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2020, une enquête publique d'une durée de 32 jours est prescrite du 25 janvier 2021 à 9 h 00 au 26 février 2021 à 17 h 00 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LES RECYCLEURS BRETONS en vue de l'extension d'activité du centre de tri, de transit, de regroupement et de traitement de déchets non dangereux implanté 170 rue Jacqueline Auriol, ZA de Saint Thudon, à Guipavas.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation est le préfet du Finistère.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-Jacques LE GOFF, colonel de gendarmerie en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Guipavas (urbanisme@mairie-guipavas.fr), siège de l'enquête;
- sur support papier, en mairie de Guipavas, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Guipavas place Saint Eloi 29490 Guipavas, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique à la mairie de Guipavas aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations reçues par voie postale ou électronique ou écrites sur le registre seront consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et sur le site internet susmentionné.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact et de la fiche relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale.

Des informations peuvent être demandées auprès de la société LES RECYCLEURS BRETONS par téléphone : 06 24 26 58 11 ou par courriel : a.cozic@recycleurs-bretons.fr

Les communes concernées sont : Guipavas, Brest, Gouesnou, Plabennec et Le Relecq-Kerhuon.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Guipavas :

- le lundi 25 janvier 2021 de 09 h 00 à 12 h 00
- le mardi 02 février 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 10 février 2021 de 09 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 18 février 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 26 février 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Guipavas, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site internet susmentionné pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Avant tout déplacement à la mairie de Guipavas, il appartient au public de contacter les services de la mairie au 02 98 84 75 54 afin de se faire préciser les mesures sanitaires à respecter.